

NOTE D'INFORMATION

n° 26.08 – Mars 2026

Profil des admis aux concours enseignants 2024

- À la session 2024, 23 700 candidats sont admis aux différents concours enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale, dont 85 % dans l'enseignement public. La voie externe est la principale voie de recrutement par concours avec 8 admis sur 10. La majorité des admis aux concours externes du public sont des étudiants. Leur part varie néanmoins selon les académies dans le premier degré et selon le concours et la discipline dans le second degré. Les femmes sont largement majoritaires parmi les admis. L'âge moyen des admis aux concours enseignants du privé sous contrat est plus élevé de deux à quatre ans que celui des admis du public. Par ailleurs, dans le public, 17 % des recalés en 2023 et inscrits en 2024 ont réussi un concours externe.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Catherine Valette, DEPP-A5
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

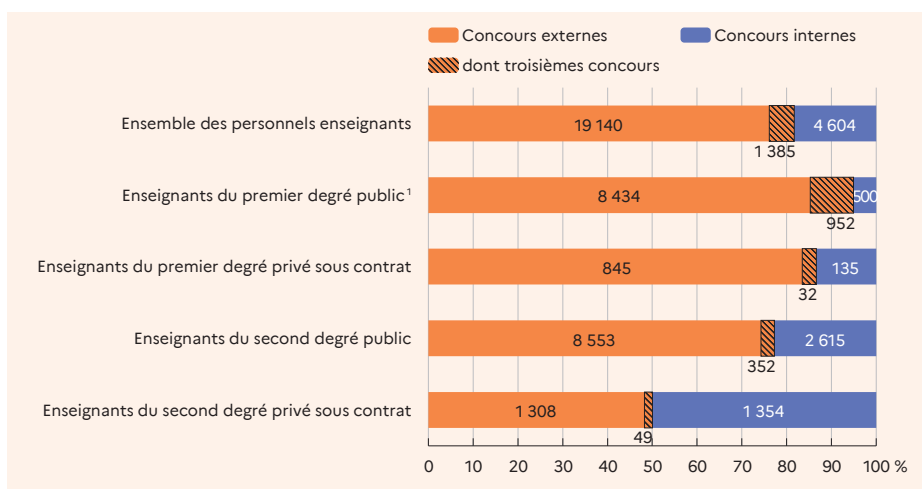
► En 2024, 23 700 candidats sont admis aux concours externes et internes de personnels enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale pour la France hexagonale, les départements, régions et collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, 20 100 candidats ont réussi un concours de l'enseignement public (85 %) : 8 900 ont été reçus à un concours de professeurs des écoles et 11 200 à un concours de professeurs des collèges et lycées. Dans l'enseignement privé sous contrat, ce sont 3 600 candidats qui ont réussi un concours : 1 000 pour le premier degré et 2 700 pour le second degré.

Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe : 94 % des admis du premier degré et 77 % des admis du second degré. C'est également le cas dans l'enseignement privé sous contrat pour le premier degré (86 %), à la différence du second degré (49 %) pour lequel le nombre de places offertes aux concours internes est fixé de manière différente du public. Le second degré privé sous contrat recrute également plus fréquemment par concours interne des enseignants contractuels (un enseignant sur cinq depuis une douzaine d'années) ► [figure 1](#).

Les étudiants Inspé représentent la moitié des admis aux concours externes de professeurs des écoles

Aux concours externes de l'enseignement public, les étudiants sont majoritaires parmi les admis pour le second degré (61 %) ► [figures 2 et 3](#). Les étudiants se déclarant issus d'un institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) constituent la majorité des admis au Capes externe (63 %) et la moitié des admis aux concours externes de professeurs des écoles (47 %) et du Capes (50 %). En revanche, ils sont 2 % à l'agrégation externe, les autres étudiants hors Inspé représentant 40 % des admis et les élèves des écoles normales supérieures (ENS) 23 % des admis. En moyenne, la proportion d'étudiants hors Inspé aux concours externes est de 3 % parmi les admis pour le premier degré et de 18 % pour le second degré. Au moment de l'inscription, 73 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation au concours pour le primaire et 77 % pour le secondaire. Aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, la part des admis issus d'un Inspé est sensiblement inférieure à celle de l'enseignement public (20 % pour le primaire, 27 % pour le secondaire). En moyenne, les candidats se déclarant étudiants réussissent mieux que les autres candidats. Dans le premier degré public, 51 % des étudiants Inspé présents sont admis, 33 % pour les étudiants hors Inspé. Dans le second degré public, les élèves ENS ont globalement le meilleur taux de réussite (71 %), suivis des

► 1 Répartition des lauréats par type de concours et voie d'accès



1. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Lecture : parmi les admis aux concours enseignants du premier degré public, 8 434 sont issus de la voie externe dont 952 du troisième concours, et 500 de la voie interne.

Note : un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, concours organisés par l'éducation nationale, public et privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2024.

Ref. : Note d'Information, n° 26.08. DEPP

2 Origine des lauréats des concours de professeurs des écoles

Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public ¹					
Étudiants Inspé	3 920	46,5	51,3	87,8	24,4
Étudiants hors Inspé	217	2,6	33,4	87,6	27,9
Total étudiants	4 137	49,1	49,9	87,8	24,6
Enseignants ²	998	11,8	27,4	83,9	31,0
Personnels d'éducation et de surveillance	549	6,5	19,9	84,9	32,3
Autres emplois dans secteurs public ou privé	1 512	17,9	27,1	85,3	36,9
Sans emploi	1 238	14,7	30,9	83,9	34,4
Total	8 434	100,0	34,7	86,1	29,5
Concours internes du public					
Enseignants ²	278	55,6	34,6	78,8	36,3
dont contractuels	248	49,6	34,8	78,6	35,7
Personnels d'éducation et de surveillance	82	16,4	14,3	82,9	32,4
Autres emplois dans secteur public	140	28,0	28,9	83,6	39,5
Total	500	100,0	26,9	80,8	36,6
Concours externes du privé sous contrat					
Étudiants Inspé	167	19,8	43,5	94,0	25,1
Étudiants hors Inspé	179	21,2	46,0	95,0	25,0
Total étudiants	346	41,0	44,8	94,5	25,1
Enseignants ²	279	33,0	20,3	92,8	33,5
Personnels d'éducation et de surveillance	14	1,7	10,8	100,0	33,4
Autres emplois dans secteurs public ou privé	100	11,8	26,2	96,0	35,8
Sans emploi	106	12,5	28,0	93,4	35,5
Total	845	100,0	27,8	94,1	30,6
Concours internes du privé sous contrat					
Enseignants ³	135	100,0	29,0	91,9	39,5

1. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.
2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.
3. Enseignants du privé.
Lecture : aux concours externes du public, les étudiants Inspé représentent 46,5 % des admis.
Note : un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.
Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 26.08. DEPP

étudiants Inspé (48 %) et non Inspé (38 %). Les candidats ayant déclaré avoir exercé des fonctions d'éducation ou de surveillance ont un taux de réussite parmi les plus bas pour chacun des niveaux d'enseignement.

Parmi les admis aux concours externes publics dans le primaire, 18 % sont des professionnels en reconversion

Un grand nombre d'admis aux concours externes ne sont pas des étudiants. En 2024, dans l'enseignement public, c'est le cas de 51 % des lauréats des concours externes pour le premier degré et 39 % pour le second degré [figures 2 et 3](#). Les lauréats ayant déclaré avoir une expérience d'enseignement représentent 22 % des admis pour le secondaire et 12 % pour le primaire. Dans le privé sous contrat, cette part est deux fois plus élevée pour le secondaire (43 %) et trois fois plus pour le primaire (33 %). Le poids des professionnels qui font le choix d'une reconversion dans l'enseignement est plus marqué dans le premier degré. Ainsi, dans le public, on compte trois fois plus d'admis anciennement salariés du privé ou fonctionnaires hors éducation dans

le primaire (18 %) que dans le secondaire (7 %). Leur part s'élève à 13 % aux concours externes du Capet et du CAPLP. Les candidats sans emploi constituent une autre partie importante des admis, elle est deux fois plus élevée dans le premier degré que dans le second degré. Aux concours internes du secondaire public, à l'exception de l'agrégation, la majorité des lauréats sont des enseignants contractuels visant, *a priori*, la titularisation, 63 % au Capes, 82 % au Capet et 87 % au CAPLP, contre 50 % pour le primaire public. Les autres lauréats qui se déclarent enseignants sont déjà titulaires d'un concours et visent alors une mobilité académique pour le premier degré ou un changement de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement.

Dans le primaire, les profils des lauréats varient selon l'académie

Les professeurs du premier degré sont recrutés par des concours académiques qui garantissent aux lauréats une affectation dans un des départements de l'académie organisatrice. Les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans une académie différente

de celle où ils ont suivi leur cursus scolaire. Aux concours externes de professeurs des écoles publiques, les quatre académies qui affichent les plus fortes proportions d'étudiants Inspé parmi les admis (supérieures à 60 %) sont celles de Nancy-Metz, de Clermont-Ferrand, de Dijon et de Normandie. Dans les académies de Créteil et de Versailles, qui concentrent un quart des admis, le ratio s'établit respectivement à 34 % et 38 %. Le taux le plus bas est celui de l'académie de Mayotte (4 %) ([voir figure 5 en ligne](#)). Dans ces académies, la part d'admis non étudiants est à l'inverse parmi les plus élevées : huit admis sur dix à Mayotte, sept sur dix à Créteil et six sur dix à Versailles.

Dans le secondaire, des profils diversifiés selon les disciplines

Les professeurs des collèges et lycées sont recrutés par des concours nationaux et par discipline. Les lauréats peuvent être affectés sur l'ensemble du territoire national. Leurs profils sont très variables selon le concours, le groupe de disciplines, voire les disciplines ([voir figures 6 et 7 en ligne](#)). Au Capes externe, la part d'étudiants Inspé est la plus forte dans les disciplines artistiques (62 % contre 50 % en moyenne au Capes). Ces disciplines comptent aussi proportionnellement plus d'admis issus de l'enseignement (18 %), devant les langues (15 % et même 21 % au Capes externe d'allemand) et les disciplines scientifiques (14 % aux Capes externes de mathématiques et de physique-chimie). La part des admis ayant occupé un autre emploi dans les secteurs public ou privé est également élevée au Capes externe d'allemand (20 %) comme au Capet externe de sciences industrielles de l'ingénieur (19 %). À l'agrégation externe de sciences industrielles de l'ingénieur, 45 % des admis sont des élèves issus de l'ENS et 48 % des candidats se déclarent enseignants.

Entre 2013 et 2024, le poids des personnels de l'éducation nationale se renforce parmi les recrutements externes

En 2024, pour le premier degré, la part des étudiants admis aux concours externes recule de 6 points dans le public et de 2 points dans le privé sous contrat par rapport à 2023. À l'inverse, la proportion des autres candidats augmente de l'ordre de 2 points pour chacune des catégories dans le public ([voir figure 8 en ligne](#)). Pour le second degré, la répartition des différentes catégories d'admis est relativement comparable à celle de 2023 : les salariés de l'éducation nationale restent

3 Origine des lauréats des concours enseignants du second degré (en %)

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours du second degré			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public									
Étudiants Inspé	1,8	50,3	62,9	30,1	21,2	37,4	48,5	59,5	24,7
Étudiants hors Inspé	40,3	17,6	6,1	1,9	1,3	18,3	38,0	49,2	25,0
Élèves ENS	22,6	0,7		0,7		4,8	71,3	48,6	23,8
Total étudiants	64,7	68,6	69,0	32,7	22,5	60,5	45,8	55,5	24,7
Enseignants ¹	27,1	13,1	10,1	45,6	55,2	22,3	18,2	50,4	35,4
Personnels d'éducation et de surveillance	0,2	4,1	14,5	0,7	3,1	3,9	20,0	53,3	26,6
Autres emplois dans secteurs public ou privé	3,3	6,6	2,2	13,3	13,2	6,7	19,1	46,1	37,7
Sans emploi	4,7	7,6	4,2	7,7	6,0	6,6	22,5	49,6	31,9
Total	1 661	4 734	690	465	1 003	8 553	29,5	53,2	28,5
Concours internes du public									
Enseignants ¹	98,5	78,9	63,5	97,6	94,1	89,4	15,5	59,6	39,7
dont contractuels		62,7	50,6	82,4	86,9	41,7	23,1	57,7	38,6
Personnels d'éducation et de surveillance	0,1	17,7	35,3		1,5	8,0	21,3	59,1	25,4
Autres emplois dans secteur public	1,4	3,4	1,2	2,4	4,4	2,6	10,3	60,9	42,9
Total	1 048	967	85	125	390	2 615	15,7	59,6	38,7
Concours externes du privé sous contrat									
Étudiants Inspé		30,3	42,4	11,9	12,6	27,4	40,1	66,0	25,6
Étudiants hors Inspé		15,4	28,8		1,0	13,2	36,7	64,2	25,3
Élèves ENS		0,2				0,2	28,6	100,0	25,0
Total étudiants		45,9	71,2	11,9	13,6	40,8	38,9	65,5	25,5
Enseignants ¹		36,7	24,7	70,2	73,9	43,2	20,9	58,2	34,6
Personnels d'éducation et de surveillance		1,8	2,7		1,0	1,7	11,8	59,1	28,3
Autres emplois dans secteurs public ou privé		7,9	1,4	11,9	6,8	7,6	17,5	56,6	38,6
Sans emploi		7,7		6,0	4,7	6,7	21,0	61,4	35,1
Total		977	73	67	191	1 308	24,9	61,3	31,1
Concours internes du privé sous contrat									
Enseignants ²	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	23,1	62,3	38,9
Total	157	829	122	104	142	1 354	23,1	62,3	38,9

1. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.
2. Enseignants du privé.
Lecture : parmi les 1 661 admis à l'agrégation externe du public, 40,3 % sont des étudiants hors Inspé.
Note : un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.
Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 26.08. DEPP

majoritaires parmi les admis dans le second degré privé sous contrat. La diversification des profils des admis modifie la structure des recrutements externes depuis 2013. Entre 2013 et 2024, pour le premier degré, la part des étudiants admis recule de 10 points dans le public et de 8 points dans le privé sous contrat (respectivement - 7 points et - 8 points pour le second degré). Dans le premier degré public, cette évolution est contrastée selon les académies. Au niveau national, la part des étudiants diminue après la session 2019 (- 16 points). Cette baisse varie de 6 points pour l'académie de Clermont-Ferrand à 25 points pour celle de Poitiers. L'académie de Mayotte enregistre une hausse de cette proportion (+ 4 points). Par ailleurs, depuis la rentrée universitaire 2017, le nombre d'étudiants inscrits en Inspé en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) diminue (voir [bibliographie en ligne](#)). Le poids des candidats ayant déclaré déjà exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation ou de surveillance s'accroît pour l'ensemble des recrutements externes, davantage dans le secondaire (+ 6 points

pour le public, + 7 points pour le privé sous contrat) que dans le primaire (+ 4 points et + 2 points). La proportion de candidats ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale se renforce pour l'ensemble des recrutements externes dans le premier degré (y compris les troisièmes concours ouverts aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat privé) : leur part progresse de 5 points pour le public comme pour le privé sous contrat. Dans le second degré, cette catégorie d'admis augmente plus modestement entre 2013 et 2024. La catégorie des candidats sans emploi est relativement comparable à celle de 2013 quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement.

Des recrutements fortement féminisés dans le premier degré

Dans l'enseignement primaire, les femmes sont très largement majoritaires aux concours externes comme internes dans le public

(respectivement 86 % et 81 % des admis) et plus encore dans le privé sous contrat (94 % et 92 % des admis) [figure 2](#). Dans l'enseignement secondaire, les recrutements internes restent plus féminisés que les recrutements externes pour le public (respectivement 60 % et 53 %), comme pour le privé sous contrat (62 % et 61 %) [figure 3](#). La part de femmes dans les recrutements d'enseignants varie selon l'origine des candidats. Parmi les admis aux concours externes du secondaire, elle est plus élevée pour les étudiants que pour ceux ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale ou sans emploi. Entre 2013 et 2024, la proportion de femmes aux concours externes diminue dans le second degré alors qu'elle est relativement stable tout au long de la période dans le premier degré. Très variable aux concours internes pour la même période, la part de femmes tend à s'accroître dans le primaire contrairement au secondaire. En moyenne, les taux de réussite des femmes restent plus élevés que ceux des hommes dans les deux voies de recrutement (voir [figures 9 et 10 en ligne](#)).

Les admis sont en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat

Aux concours externes, les lauréats âgés de moins de 30 ans sont majoritaires quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement

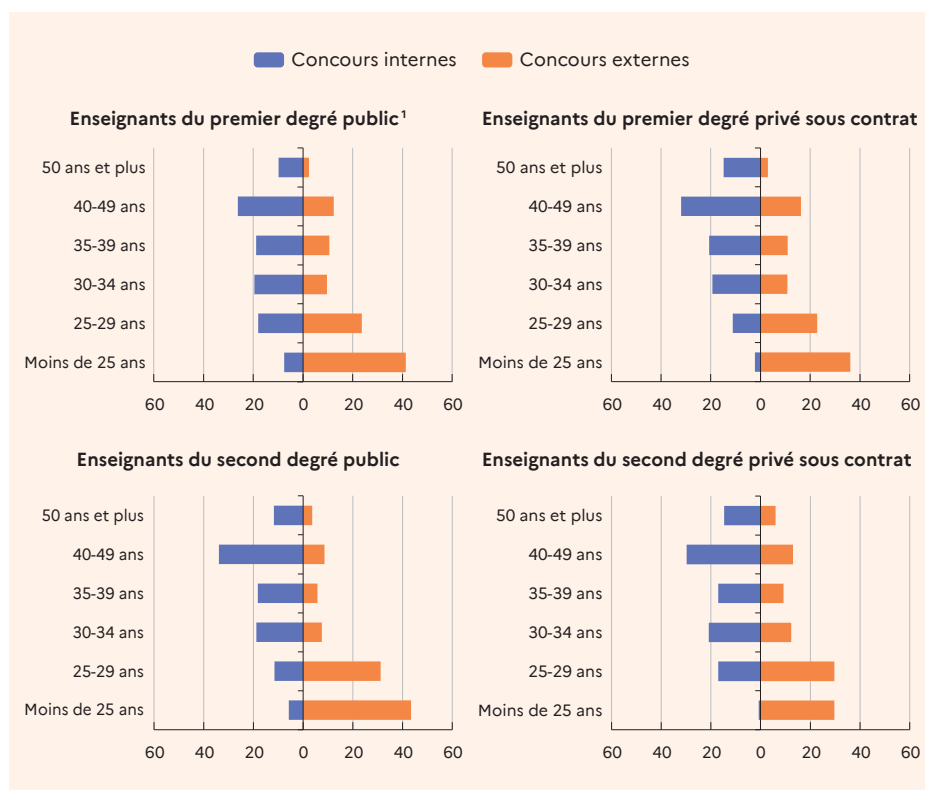
➤ **figure 4.** La part des lauréats âgés de moins de 25 ans est plus importante dans l'enseignement public (41 %) que dans l'enseignement privé (36 %) pour le primaire, comme pour le secondaire (respectivement 43 % et 30 %). La moyenne d'âge reste liée au parcours antérieur ➤ **figures 2 et 3.** Les étudiants sont en moyenne les plus jeunes (25 ans). Dans l'enseignement public, c'est 12 ans de moins que les lauréats ayant exercé un emploi dans les secteurs public ou privé pour le premier degré, et 13 ans de moins que ces mêmes lauréats pour le second degré. Aux concours internes, la tranche d'âge 40-49 ans est prédominante pour chaque secteur et niveau d'enseignement : elle atteint 34 % dans le second degré public. Avec des conditions minimales d'ancienneté pour candidater à un concours interne de la fonction publique, l'âge moyen des lauréats des concours internes est supérieur à celui des lauréats des concours externes. Les écarts d'âge moyen entre les deux voies de recrutement dépassent cependant les trois années d'exercice qui conditionnent la participation aux concours internes : dans l'enseignement public, ils sont de sept ans pour le primaire et de dix ans pour le secondaire. Dans l'enseignement privé sous contrat, les lauréats des concours internes ont en moyenne neuf ans de plus que ceux des concours externes pour le primaire, huit ans pour le secondaire.

Par rapport à 2013, les admis aux concours enseignants sont en moyenne plus âgés, quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement (voir **figure 11 en ligne**).

Dans le public, 17 % des recalés en 2023 inscrits en 2024 sont admis à un concours externe

Lors d'une même session, les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans des académies différentes, à plusieurs concours, ou à plusieurs disciplines d'un même concours. Ainsi, le nombre de candidats effectifs peut être inférieur à celui des candidatures. En 2024, dans le premier degré public, 1 % des candidats effectifs sont déclarés admis à plusieurs concours externes (voir **figure 12 en ligne**). Il n'y a pas d'admissions multiples aux concours externes dans le premier degré privé sous contrat. Dans le second degré public, cette proportion se maintient à 4 %, un taux qui fluctue entre 3 % et 5 % au cours de la période 2019-2024. Parmi les candidats admis à plusieurs concours externes du secondaire public, trois sur cinq le sont à la fois à l'agrégation et au Capes. Pour le second degré privé sous contrat, le taux varie entre 1 % et 2 % pour la même période.

➤ 4 Répartition des lauréats par tranche d'âge (en %)



1. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Lecture : en 2024, aux concours externes du premier degré public, les moins de 25 ans représentent 41 % des admis. La tranche d'âge de 25 à 29 ans concentre 24 % des admis, celle de 30 à 34 ans réunit 10 % des admis.

Note : un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 26.08. DEPP

un taux qui fluctue entre 3 % et 5 % au cours de la période 2019-2024. Parmi les candidats admis à plusieurs concours externes du secondaire public, trois sur cinq le sont à la fois à l'agrégation et au Capes. Pour le second degré privé sous contrat, le taux varie entre 1 % et 2 % pour la même période.

À chaque session, les concours externes comptent davantage de recalés que d'admis. Dans l'enseignement public, en dehors des multi-candidatures, les recalés 2024 représentent 64 % des présents dans le premier degré et 68 % dans le second degré (respectivement 63 % et 68 % en 2023). Certains d'entre eux avaient déjà passé, sans succès, les concours externes enseignants du public à la session 2023 : 30 % des recalés à la session 2024 dans le premier degré public et 34 % dans le second degré public. Dans le même temps, 17 % des recalés en 2023 qui candidatent à nouveau à la session 2024 ont réussi un concours externe pour le primaire, comme pour le secondaire. Les candidats recalés en 2023 désormais admis en 2024 ont principalement déclaré avoir exercé des fonctions d'enseignement et avoir entre 25 et 29 ans. Parmi ces candidats, les femmes sont très largement majoritaires pour le primaire, elles constituent la moitié d'entre eux pour le secondaire (voir **figure 13 en ligne**).

Aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, la part de candidats recalés à la session 2024 s'élève à 72 % pour le primaire et 74 % pour le secondaire (71 % et 73 % en 2023). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 26.08, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information